

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2019

**FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES PRODUITS
PHYTOPHARMACEUTIQUES - (N° 1597)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 40

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 3° Les personnes atteintes d'une pathologie résultant directement de leur exposition, ou de l'exposition d'un de leurs ascendants, au chlordécone en Guadeloupe et en Martinique ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le sujet du Chlordécone est un véritable scandale d'État.

Le groupe France Insoumise n'a eu de cesse de demander que la lumière soit faite sur ce dossier et que les victimes soient indemnisées.